



**SMET 71**  
Syndicat Mixte d'Etudes et de  
Traitement des déchets ménagers  
Route de Lessard le National  
**71 150 CHAGNY**  
Tel : 03 85 91 09 80  
[Contact@smet71.fr](mailto:Contact@smet71.fr)  
[www.smet71.fr](http://www.smet71.fr)

## PRESENTATION :

Environ 100 000 tonnes de déchets sont traitées chaque année au SMET 71 à Chagny. Le SMET 71 est un établissement public qui reçoit les ordures ménagères (sac poubelle noir) et les déchets non recyclables provenant des déchèteries de ses adhérents\*. C'est un peu plus de 350 000 habitants, du Sud de la Côte d'Or et de l'Est de la Saône-et-Loire, qui sont concernés.

\*Les adhérents du SMET71 : Le Grand Chalon, Maconnais Beaujolais Agglomération, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le SIVOM du Louhannais, Le SICED Bresse du Nord, le SIRTOM de la région de Chagny, les Communautés de Communes Maconnais-Tournugeois, Entre Saône et Grosne, Sud Côte Chalonnaise.

### Le contexte :

90 échantillons d'ordures ménagères (sac poubelle noir) répartis sur l'ensemble du territoire ont été prélevés et analysés en septembre et octobre dernier afin d'identifier :

- les déchets encore valorisables présents,
- les actions prioritaires pour réduire les déchets,

et ainsi adapter les besoins de sensibilisation : stop pub, compostage, rappel des consignes de tri des recyclables (papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques et emballages en verre), déchets à déposer en déchèterie, etc.

### Les résultats :

Sur le territoire du SMET 71, chaque habitant génère environ 200 kg/an d'ordures ménagères tandis que la moyenne nationale est de 254 kg/an/habitant.

Les performances du territoire sont bonnes. Les habitants et les collectivités peuvent être fiers du chemin déjà parcouru pour réduire les déchets.

Malgré cela, les résultats montrent qu'il reste encore une marge de progression importante pour réduire et mieux valoriser nos déchets.

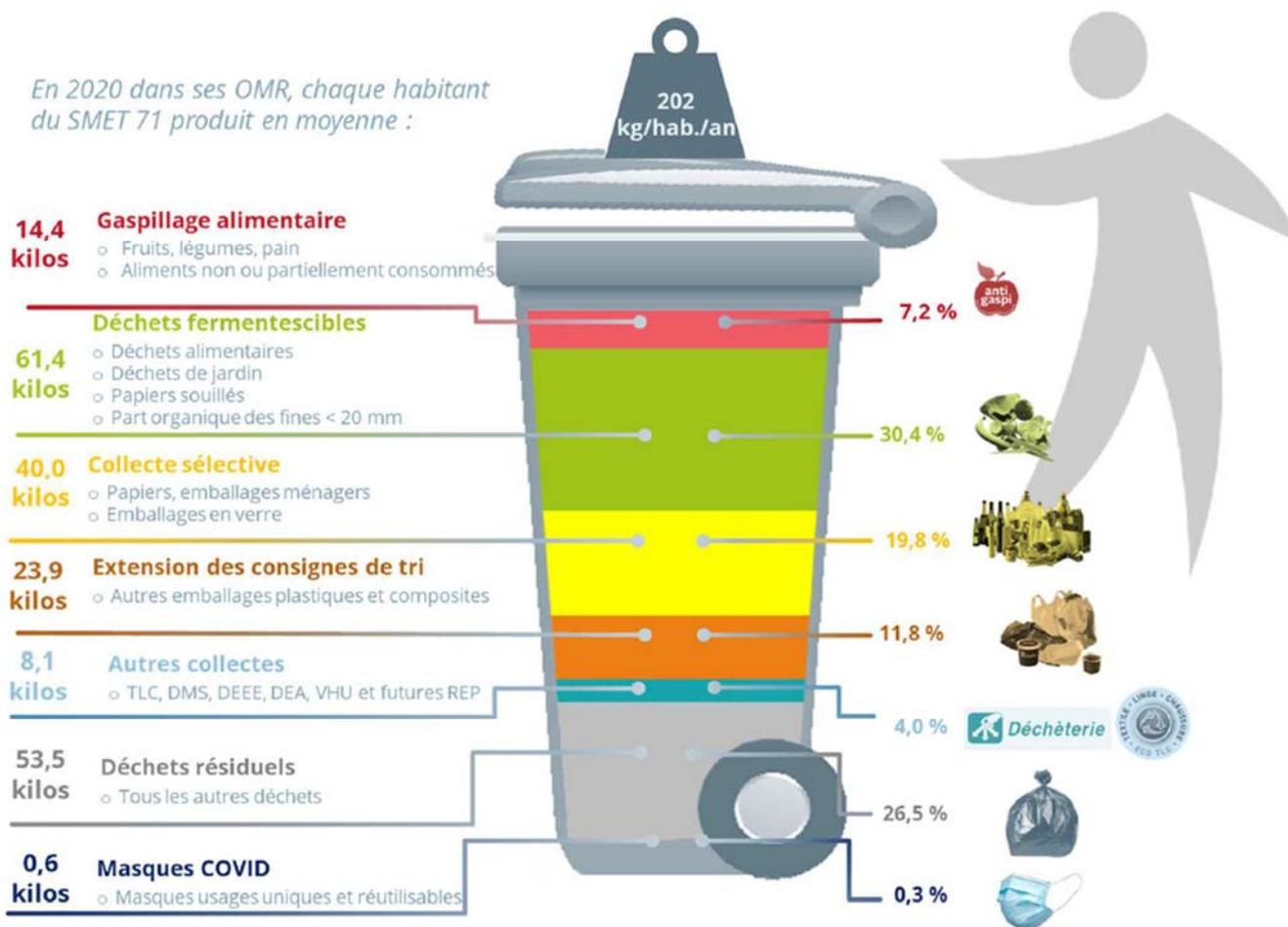
Nous constatons une disparité entre les résultats des différents territoires du SMET 71. Grâce à cette étude, chaque territoire pourra s'inspirer des bonnes pratiques qui semblent efficaces chez leurs voisins.

C'est notamment le cas pour la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne où le gaspillage alimentaire est le plus faible et les pratiques de compostage semblent bien ancrées dans les foyers.

Le SIVOM du Louhannais présente de bonnes performances de tri des déchets recyclables.

Enfin, les actions de prévention de l'agglomération du Grand Chalonnais sont bien visibles dans la composition des ordures ménagères.

### Composition moyenne des ordures ménagères des habitants du SMET 71 :



Un tiers des ordures ménagères sont des déchets alimentaires (épluchures, coquilles d'œufs, os, pain, etc.) et de jardin. Le compostage peut se faire chez soi si on dispose d'un espace extérieur, ou en

pied d'immeuble ou de quartier. Rapprochez-vous de votre collectivité qui pourra vous aider à acquérir un composteur et vous apportera de bons conseils pour l'utiliser.

Composter c'est agir pour la planète : réduire ses déchets et produire un excellent amendement pour le sol !

Le gaspillage alimentaire représente encore 14 kg/habitant/an en moyenne sur le territoire du SMET 71. Dont la moitié est des produits alimentaires non consommés sous emballages.

Ce gaspillage a un coût pour les ménages : entre 50 et 80 € par an et par personne partent à la poubelle : en cause, la mauvaise gestion des produits et les restes de repas non consommés.

Malgré la mise en place de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire depuis de nombreuses années, on retrouve encore trop de papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques et emballages en verre dans les ordures ménagères en 2020. Cela représente quasiment 20% du poids des ordures ménagères.

Seulement une boîte de conserve sur deux finit au recyclage, et seulement 1 sur 7 pour les canettes en aluminium.

Lorsque ces déchets ne sont pas mis au recyclage, ils finissent à l'enfouissement.

Nous savons tous que le recyclage joue un rôle majeur pour la protection de l'environnement : changement climatique, épuisement des ressources fossiles, pollution, etc.

Pour améliorer ce constat, il n'y a pas de petits gestes : apporter ses bouteilles en verre dans la colonne à verre, mettre ses bouteilles en plastique et boîtes de conserve au tri pour être recyclées, sont des gestes clés pour avancer et préserver notre environnement et notre santé, et celle des générations à venir.

Sur ce point, l'accès à des contenants de tri y compris sur le domaine public et dans la restauration rapide doit également être amélioré.

En 2020, plus de 1 500 tonnes d'imprimés publicitaires ont fini leur course dans les ordures ménagères. Une action simple pour éviter cela : déposer un autocollant « Stop pub » sur sa boîte aux lettres ! Si on souhaite conserver la réception des publicités : les déposer au tri pour leur donner une seconde vie.

Il en est de même pour les vêtements : quand ils sont encore en bon état, penser à leur seconde vie en faisant un don à une ressourcerie ou en les déposant dans les bornes du Relais. Ils seront réutilisés ou recyclés en matériau d'isolation. En 2020, nous avons retrouvé plus de 2 300 tonnes de textiles et chaussures dans les ordures ménagères.

Avec toutes ces actions mises bout à bout, ensemble, nous pouvons encore réduire de moitié le poids de nos poubelles !